



PREMIER MINISTRE

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA
MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

Paris, le 20 avril 2016

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE
ET DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DE L'ÉTAT

Tour Mirabeau
39-43 Quai André Citroën
75015 Paris

Affaire suivie par : Vincent ROBERTI
Téléphone : 01 40 15 70 48
Mél. : vincent.roborti@modernisation.gouv.fr

Réf. : 2016 – PMR - 22

Le Directeur Interministériel du Numérique et du
Système d'Information et de Communication de l'État

A

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

A l'attention de :
Monsieur le préfet, Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur

Copie :

Monsieur le Premier ministre
A l'attention de :
- Madame la Directrice du cabinet
- Madame la Secrétaire Générale pour la Modernisation
de l'Action Publique
- Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale de
Sécurité des Systèmes d'Information

Monsieur le Ministre chargé du Budget
A l'attention de :
- Monsieur le Directeur de cabinet
- Monsieur le Directeur du Budget

Objet : Avis sur le projet de mobilité des forces de sécurité intérieure NEOPOL-NEOGEND.

Réf : - Décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi le 22 mars 2016 pour avis concernant le projet de mobilité des forces de sécurité intérieure NEOPOL NEOGEND.

Le coût du projet, qui inclut la location des matériels, l'achat de leurs accessoires et l'abonnement « Data » pendant trois ans, est estimé par vos équipes à près de 89 millions d'euros. Vous m'indiquez également que ce projet s'inscrit dans le cadre du plan de modernisation de la sécurité intérieure décidé par le ministre de l'intérieur et mis en œuvre par et pour les forces de sécurité intérieure. Il vise ainsi à doter les agents de solutions numériques sécurisées de mobilité (smartphones et tablettes).

Le choix d'une solution certifiée par l'ANSSI¹ s'est imposé compte tenu de la sensibilité des données manipulées par ces terminaux mobiles. Après avoir étudié les différentes technologies disponibles, le ministère de l'intérieur a privilégié le système « SecDROID » mis en œuvre par

¹ Agence nationale de sécurité des systèmes d'information

l'ANSSI, en raison notamment de son faible coût, de la maîtrise de sa gouvernance par l'agence et de ses fortes garanties sécuritaires. Le choix de cette solution implique une collaboration étroite et continue entre l'ANSSI et le ST[SI]² du ministère de l'intérieur qui porte ce projet.

Le présent avis est fondé sur l'analyse des éléments transmis dans le dossier de saisine. Il ne résulte pas d'un audit complet du projet. En particulier, certains éléments qui n'auraient pas été portés à ma connaissance pourraient compléter ou nuancer certains constats.

Sur le fond, améliorer les capacités de travail en mobilité des forces de sécurité intérieure est d'un intérêt évident. La possibilité d'amener les applications « métiers » sur le terrain ouvre des perspectives majeures en matière d'évolution de la façon d'opérer des gendarmes et des policiers, par exemple la pré-alimentation des dossiers de la police scientifique directement sur la scène de crime, ou le contrôle accéléré des cartes nationale d'identité par la lecture de la bande MRZ par les terminaux mobiles. De même, les perspectives ouvertes par la capacité accrue d'organiser des remontées du terrain fiables et en temps réel sont extrêmement prometteuses.

La réussite d'un tel projet, au-delà de l'accès au réseau téléphonique et au bon fonctionnement de l'infrastructure du ministère de l'intérieur, passe par la maîtrise de cinq axes complémentaires que sont (1) le matériel (smartphones, tablettes), (2) le système d'exploitation, (3) la logistique et le support, (4) les applications et (5) les usages liés à la mobilité. L'analyse du dossier, me conduit à vous faire part sur chacun de ces axes de recommandations dont vous trouverez le détail en annexe:

- 1) **Sécuriser le marché d'approvisionnement de location du matériel** en travaillant en étroite collaboration avec la DAE sur les exigences liées aux terminaux mobiles, permettant de supporter pleinement SecDROID.
- 2) **Pérenniser l'emploi du système d'exploitation au niveau DR**, en contractualisant un plan d'action avec l'ANSSI afin de sécuriser dans la durée du système SecDROID face aux évolutions inévitables des industriels (éditeur/constructeur).
- 3) **Prévoir une gestion de flotte soit efficace et répondant pleinement aux exigences des opérationnels terrains.**
- 4) **Piloter la mise à disposition des applications externes au ministère de l'intérieur**, en définissant, au plus tard d'ici le premier semestre 2017, une feuille de route interministérielle concernant la disponibilité de fonctionnalités exogènes du ministère : le ministère de la justice, le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer, les ministères financiers pour les douanes...
- 5) **Encourager les nouveaux usages.** Au-delà des applications existantes, il est essentiel de favoriser l'émergence de nouveaux usages liés à cette mobilité généralisée.

En conclusion, j'émet un avis conforme sur ce projet NEOPOL-NEOGEND, en souhaitant que les travaux à venir permettent de sécuriser durablement la transformation numérique de la gendarmerie et de la police.

Conformément au décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Le Directeur,



Henri VERDIER

² Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure